
OBJET : CONTRAT RELATIF A LA PRESTATION DE LA COMPAGNIE « EN ATTENDANT » – SPECTACLE « A L'OMBRE D'UN NUAGE »

Le Maire de la Commune de FROUARD,

Vu la délibération n° 2020/73 du 23 septembre 2020, portant sur la délégation des attributions du Maire prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'autorisation de représentation sollicitée par le Pôle culture de la Ville de Frouard auprès de la compagnie « En attendant », située au 29, boulevard Voltaire – 21000 Dijon,

Vu la programmation de dix représentations du spectacle « A l'ombre d'un nuage », du 19 au 23 février 2024,

Vu le montant forfaitaire de la prestation arrêté à 10.621,80 €,

DECIDE

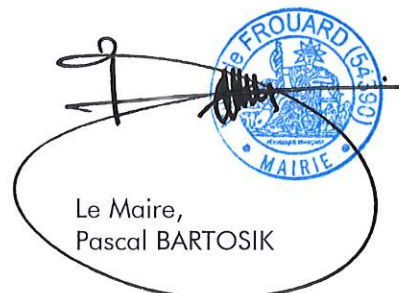
Article 1

De signer un contrat avec la compagnie « En attendant », nécessaire au bon déroulement de l'action.

Article 2

Précise que les crédits seront prévus à l'article 6288-313, du budget annexe « développement culturel » de l'exercice 2024.

Fait à Frouard, le 17 juillet 2023



Le Maire,
Pascal BARTOSIK